

# Le Pack Expat'CFE Student en pratique

## À QUI S'ADRESSE LE PACK EXPAT'CFE STUDENT ?

Ce pack est fait pour vous si :

- vous êtes de nationalité française ou ressortissant d'un état appartenant à l'Espace économique européen, y compris la Suisse, sous réserve d'avoir été affilié à un régime français de Sécurité sociale avant l'expatriation ;
- vous êtes inscrit dans un établissement scolaire (hors échange Erasmus) hors de France ;
- vous êtes âgé de moins de 28 ans à la date d'effet du contrat.

## À QUEL MOMENT PUIS-JE SOUSCRIRE AU PACK EXPAT'CFE STUDENT ?

Pour éviter tout délai de carence, il est préférable de souscrire à notre offre dans les trois mois qui suivent votre départ à l'étranger.

L'adhésion prendra effet au premier jour du mois qui suit la réception de votre demande d'adhésion.

## QUAND PRENNENT EFFET LES GARANTIES ?

Si votre adhésion au **Pack Expat'CFE Student** prend le relais d'une garantie en cours et si vous adhérez dans les trois mois suivant votre départ de France, vous êtes immédiatement couvert.

Dans le cas contraire, un délai de carence de trois mois est appliqué.



Vous avez des questions ?  
Besoin d'une information ?

► **Rendez-vous sur [www.lepack.fr](http://www.lepack.fr)  
[www.international.humanis.com](http://www.international.humanis.com)**

OU

► **Contactez-nous :**

**par courrier :** Direction des activités  
internationales - 93 rue Marceau  
93187 Montreuil cedex  
**par téléphone :** 33 (0)1 44 89 56 00  
**par e-mail :** [lepack@humanis.com](mailto:lepack@humanis.com)



International

# Le Pack Expat' CFE Student

Offre individuelle

Pensez à vos études,  
**Humanis** et la **CFE**, veillent sur vous

Ref: 4051 - 06/2014 - DIRECTION COMMUNICATION HUMANIS - Crédits photos: © istockphoto.com/lestock

SANTÉ





C'est décidé, vous partez poursuivre votre scolarité à l'étranger !

Au programme : découverte d'un nouveau pays, d'une nouvelle culture tout en étudiant...

Et pour être sûr de pouvoir profiter pleinement de cette expérience, optez pour le **Pack Expat'CFE Student**, une couverture Santé à l'international adaptée à vos besoins.

Y penser aujourd'hui, c'est être plus tranquille demain.

## LE PACK EXPAT'CFE STUDENT, C'EST...

### — Une couverture complète...

En adhérant au **Pack Expat'CFE Student**, vous êtes couvert en santé par les régimes de base de la Caisse des Français de l'Étranger (CFE) et complémentaire.

Vous êtes assuré(e) dans votre pays d'origine et lors de vos déplacements de moins de trois mois en France.

### — ... adaptée à vos spécificités

Le **Pack Expat'CFE Student** vous propose deux formules progressives qui s'adaptent à vos besoins. En cas d'urgence, d'accident et pour toutes les dépenses de soins courants, vous pourrez être pris en charge.

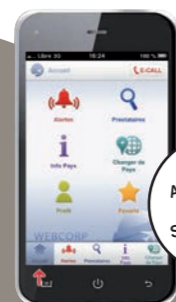
### — ... qui vous simplifie le quotidien :

- une prise en charge à 100 % en cas d'hospitalisation ;
- un remboursement rapide et unique ;
- le Tiers payant dans les établissements hospitaliers du monde entier (sous réserve d'acceptation) ;
- un Extranet dédié avec [www.welcare.fr](http://www.welcare.fr).



## WEBCORP : DES SERVICES D'ASSISTANCE EN LIGNE

• Webcorp est un site d'information pour les voyageurs et expatriés, également disponible en application smartphone.



ACCÈS WEB + SMARTPHONE

Ce service fournit en temps réel des informations essentielles sur un pays donné, telles que :

- > **les renseignements pratiques** : visas, vaccinations obligatoires...
- > **les informations santé générales et spécifiques** à chaque pays ;
- > **les alertes** concernant la santé, la sécurité et les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ;
- > **les établissements à connaître** : hopitaux, pharmacies, prestataires de santé...
- > **les adresses locales essentielles** : numéros d'urgence, ambassades...
- > **le service e-call** : un accès direct par téléphone à la plate-forme d'Assistance.

Notre Plus

Quelle que soit la formule choisie, **l'Assistance rapatriement et l'assurance Responsabilité civile privée** sont incluses.

## FORMULES ESSENTIELLE OU CONFORT : À VOUS DE CHOISIR

GARANTIES	Formule Essentielle		Formule Confort	
	à l'étranger	lors des retours ponctuels en France	à l'étranger	lors des retours ponctuels en France
<b>Limite maximale par an et par bénéficiaire : 100 000 €</b>				
<b>Chirurgie - Hospitalisation (hors maternité)</b>				
Hospitalisation chirurgicale et médicale - Frais de séjour et fournitures diverses - Hospitalisation à domicile - Honoraires médicaux et chirurgicaux, paramédicaux et actes de laboratoire	100 % des FR*	100 % de la BR*	100 % des FR*	100 % de la BR*
Chambre particulière	100 % des FR, dans la limite de 40 € par jour		100 % des FR, dans la limite de 40 € par jour	
Forfait hospitalier	-	100 % des FR, dans la limite de 18 € par jour	-	100 % des FR, dans la limite de 18 € par jour
<b>Transport</b>				
Frais de transport local d'urgence par ambulance (en cas d'accident)	100 % des FR*	100 % de la BR*	100 % des FR*	100 % de la BR*
<b>Pratiques médicales courantes</b>				
Consultations et visites de praticiens	100 % des FR*, dans la limite de 100 € par consultation	100 % de la BR*	100 % des FR*, dans la limite de 100 € par consultation	100 % de la BR*
Actes en série prescrits, dispensés par des auxiliaires médicaux	100 % des FR*, dans la limite de 50 € par acte		100 % des FR*, dans la limite de 50 € par acte	
Radiologie, analyses médicales	100 % de la BR*		100 % de la BR*	
<b>Pharmacie</b>				
Médicaments, vaccins ou remèdes prescrits sur ordonnance pour le traitement d'une maladie ou d'un accident remboursés par la CFE	100 % de la BR*		100 % de la BR*	
<b>Frais d'optique</b>				
Verres et montures pris en charge par la CFE Lentilles prises en charge ou non par la CFE	100 % des FR*, dans la limite de 100 € par an et par bénéficiaire		100 % des FR*, dans la limite de 200 € par an et par bénéficiaire	
<b>Frais dentaires</b>				
Soins dentaires	100 % de la BR*		100 % de la BR*	
Prothèses dentaires, inlays, onlays, implants (accord préalable)	100 % des FR*, dans la limite de 100 € par an et par bénéficiaire et jusqu'à 200 € en cas d'accident		100 % des FR*, dans la limite de 200 € par an et par bénéficiaire et jusqu'à 400 € en cas d'accident	
<b>Appareillage</b>				
Prothèses auditives prises en charge par la CFE - Orthopédie	100 % des FR*, dans la limite de 200 € par an et par bénéficiaire		100 % des FR*, dans la limite de 200 € par an et par bénéficiaire	
<b>Maternité</b>				
	Prise en charge par la CFE		Prise en charge par la CFE	
<b>Prévention</b>				
Traitement anti-tabac			100 % des FR*, dans la limite de 50 € par an et par bénéficiaire	
Pilules contraceptives				

\* Sous déduction du montant remboursé par la CFE.

FR : frais réels.  
BR : base de remboursement de la CFE.